SAINT GILLES

Mairie de SAINT-GILLES
10 Place Jean Jaurès
30800 Saint-Gilles
tél : 04.66.87.78.30

Chargé d'étude :

ADELIE 89
SFI urbanisme
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél.: 04.66.64.01.74
E-mail : adelies89@wanadoo.fr

Plan cadastral de type ancien source : DGFIP © 2016-DGFIP CGM
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé : RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :

SPI GRAPHIC
Société de services
Plans informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail : spi-graphic@wanadoo.fr

5.3a

Ref : ep28du417_eta
27 février 2018

Commune de Saint-Gilles

Plan local d'urbanisme (PLU)

Document graphique du règlement
(Plan de zonage - secteur nord)

Echelle : 1/4000ème

Approbation de la 3ème révision générale du POS : DCM du 20 décembre 2001
Arrêt du projet de PLU : DCM du 11 juillet 2017
Approbation du PLU : DCM du ....

SFI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

A. Les zones et les secteurs

- Limite de zone et de secteur
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

B. Les autres indications

- Emplacement réservé pour voirie, ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces vert
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : 1 - voirie)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : 2F - ouvrages publics)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : 3F - installations d'intérêt général)
- Numéro d'opération (cf. Liste des emplacements réservés en annexe du règlement écrit : 5V espaces verts)
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer (EBC)
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination (se référer aux fiches annexées au règlement écrit)
- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la nouvelle station d'épuration
- Périmètre de protection du STP-Eros (zone de la station d'épuration et zones de protection non applicables à plus forte raison l'installation et les activités nuisantes)
- Périmètre de protection de 100 mètres autour du nouveau cimetière
- Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)
- Élément de paysage et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Périmètre de protection immédiate (PPI)
- Périmètre de protection rapprochée (PPR)
- Périmètre de protection éloignée (PPE)
- Forages de Bon Espoir (Les Bas Cambous) - Nappe/aquifère FRDG 394 (Nappe HH : AR5-123)
- Périmètre de protection éloignée (PPE)
- Prise Bleu du Nord (ref.005 - L12)
- Prise Bleu de Bellegarde (ref.006 - L12)

C. Risques naturels et technologiques
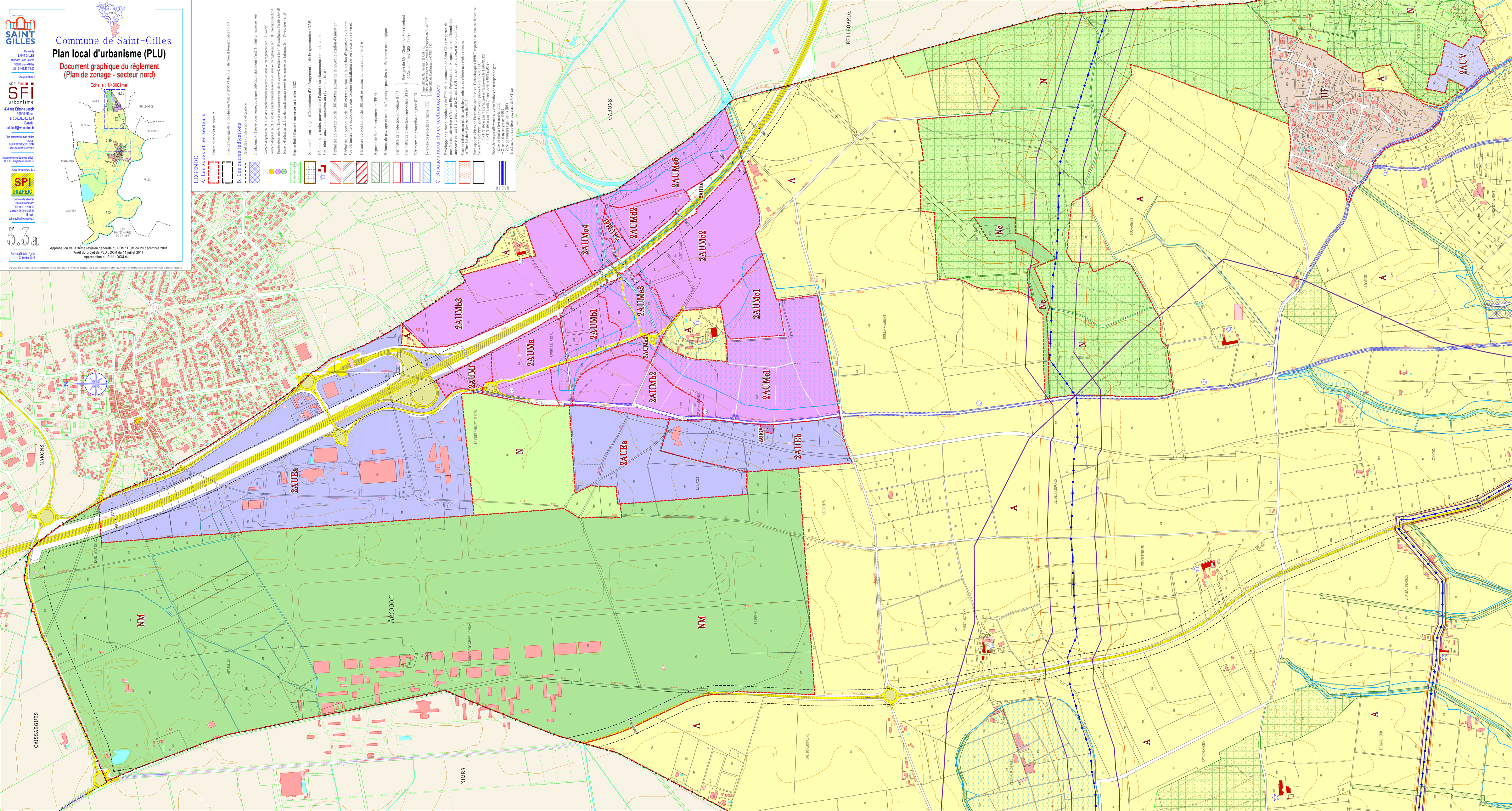
- Enveloppe des zones inondables du PPRI de la commune de Saint Gilles reportée de manière indicative (se référer au PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 21 mars 2014 et joint en annexe n° 6.3 du PLU)
- Zone de ruissellement pluvial agricole ou urbain - se référer aux règles idoines
- Zone de risque de feux de forêts
- Enveloppe des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) reportée de manière indicative Se référer aux PPRT joints en annexe : joints n° 6.5 et 6.6 du PLU
  - PPRT "Nitrophoma" (approuvé le 05/12/2012)
  - PPRT "Solvalorem Chimie" (approuvé le 06/12/2012)
- Risque de rupture de barrages - Zone de danger (RTS)
- Risque de rupture de barrages - Zone de danger (RTS)
- Zone de danger grave (RTS)
- Zone de danger significatif (RTS)
- Tracé indicatif, se référer aux plans de DDT par